Ce document est strictement réservé aux étudiants du Centre de formation juridique.

Institut d'Etudes Judiciaires
Examen d'accès au CRFPA

Session 2015

Droit Commercial

Durée : 3 h 00

M. Jean-Marc MOULIN

Veuillez résoudre le cas pratique suivant :

La SAS « Bonascre », au capital de 2 225 000 euros, a une activité de production dans l'agro-alimentaire. Elle s'appuie sur un certain nombre de filiales pour satisfaire ses clients.

Dans un contexte économique difficile, la SAS « Bonascre » avait consenti à l'une de ses filiales particulièrement exposée sur le marché de la production de viande bovine, diverses avances de trésorerie pour un montant total de 1 225 000 euros. Ces avances n'ont cependant pas permis à la société fille d'honorer ses engagements vis-à-vis de ses créanciers et elle a été placée en redressement judiciaire le 8 septembre dernier. Les chances de redressement sont très minces et il est même fort probable que la société fille soit liquidée à très brève échéance.

M. Doriega, le Président de la SAS « Bonascre » vient vous consulter pour savoir si cette décision judiciaire est de nature à porter préjudice à la société « Bonascre ».

A cette occasion, il vous relate les faits suivants :

- en premier lieu, il a récemment conclu ès qualité un contrat de bail entre la SCI « Immo + » dont il détient, avec sa famille, l'intégralité des droits sociaux et la SAS « Bonascre » afin de permettre à celle-ci de bénéficier de locaux plus grands ;

- en second lieu, il a acquis auprès de certains associés d'une autre filiale qui souhaitaient réaliser leur investissement, leurs droits sociaux représentant 15 % du capital de la société pour la somme globale de 990 000 euros ; au moment de l'acquisition, M. Doriega était entré en pourparlers avec d'autres investisseurs qui souhaitaient participer au capital de cette même filiale ; il s'est engagé à leur vendre 15 % du capital de la société pour un prix avoisinant 1 500 000 euros.

Document imprimé le 15/12/2015 à 14h23 par (identifiant:176254 :: email:kjdfiuopeeees@hotmail.fr :: mdp:0TZPUheR)

Que vous inspirent ces faits ?